Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Octobre 1901. No. 49

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

VENTE de LOTS

A l'Hotel-de-Ville de St-Boniface

A 2 h. P. M,

JEUDI LE 7 NOVEMBRE prochain, la Ville de Saint-Boniface, offrira en vente aux enchères publiques les lots suivants acquis pour taxes, savoir :—

Lot 1088, R. C. M., plan 76, 66x132 pds.
Lot 1089, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 1106, R. C. M., plan 76, 66x132
Lot 26, sub 78, plan 232 57x100
Lot 30 sub 78 plan 232, 50x100
Lots 25, 27, 29, plan 235, 157x100
Lot P, plan 433-100x132
Lots 11 à 24, bloc 4 Plan 386
Lots 1 à 14 Bloc 5 Plan 386
Lot, avenue Provencher, en face du nouveau couvent, 90x132pds.

Il y aura une mise à prix constant dans le montant des taxes dues par chaque lot, mais ce montant n'étant pas élevé, il y a là une chance d'acheter des lots à bon marché. Tous ces lots sont de première classe et très bien situés.

L'acquéreur devra payer au moins ¼ du prix comptant, mais aura du délai pour la balance avec intérêt à 6 par cent.

Saint-Boniface, 15 Oct 1901.

THEO, BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Pension demandee dans une famille Francaise

Un couple de jeunes mariés désire avoir le logement et la pension dans une famille française durant tout l'hiver. On voudrait que la maison fût agréable et munie des appareils de confort ordinaires. Ce jeune couple est anglais et veut adopter ce mode d'améliorer sa connaissance du français. Ils sont disposés à payer le prix pourvu qu'on leur donne le confort.

Adressez, P. O Box, 522, Winnipeg.
49 2i

A PROPOS D'UN PROJET DE COLONISATION

(Du *Pionnier*)

ETUDE PAR L'HON. SENATEUR BERNIER

III

On nous dit parfois : " Si nous ne nous installons pas les premiers dans telle ou telle région, d'antres iront s'en emparer !"

Eh bien, laissons-les faire! Nous ne pouvons pas avoir la prétention de barrer le chemin à tout le monde et de nous emparer de toutes les terres d'Amérique.

On dirait vraiment, à lire certaines publications, que notre rôle est de marcher à la conquête du monde. Les uns nous donnent déjà l'empire sur la Nouvelle-Angleterre ; d'autres veulent nous transporter dans les contreforts des Montagues Rocheuses ; les plus modestes se vouent à l'accaparement d'Ontario, des régions situées sur le parcours du Pacifique ou sur les rives de la rivière à la Pluie.

Nous n'avons pas les ressources qu'il faut, ni en nombre, ni en fortune, pour couvrir à la fois de si vastes espaces. C'est courir les aventures que de se livrer à tant de projets à la fois. Le plus tôt nous reconnaîtrons notre erreur à cet égard, le mieux ça sera

Nous sommes en minorité ; et l'immigration nous mettra sûrement en pire posture encore d'ici à un bon nombre d'années.

Il ne peut s'agir pour nous de vouloir pénétrer de part en part la Confédération, mais de nous cantonner dans certaines régions, et d'y acquérir une force suffisante pour augmenter le chiffre de notre représentation dans les législatures provinciales comme au Parlement d'Ottawa ; c'est uniquement par cette stratégie que nous ramènerons quelque peu l'équilibre dans les proportions représentatives, rompues depuis 1871.

Et puis, où serait le gain, je vous prie, si, pour nous emparer d'une région peut-être pleine d'avenir, convenons-en pour l'instant, nous en laissions se perdre d'autres plus vastes, plus accessibles, plus avancées et pour le moins aussi riches de promesses! Telles sont les immenses prairies du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Assiniboia, où nous avons déjà plus qu'un pied à terre et où il n'est pas douteux qu'avec des secours judicieusement distribués, nous puissions atteindre un degré de développement ouvrant à nos espoirs de plausibles et consolantes perspectives de sscurité ; c'est tout un royaume que ces territoires, notre ambition nationale ne pourrait-elle pas s'en contenter ?

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que je mets sur un égal pied toutes les parties de ces territoires ; j'ai mes préférences, mais il n'importe pas de les noter pour le moment.

***

Je ne puis terminer ces observations sans toucher au côté religieux de la question, puisque dès le début je me suis engagé à en parler. Néanmoins, je dois être ici plus réservé ; ce n'est pas à nous laïques, de diriger le mouvement religieux. Nous devons cependant pouvoir dire les impressions que fait naître en nous l'examen des circonstances et des situations.

Un éminent religieux m'affirmait, il y a quelques semaines à peine, qu'on était, dans certains cercles ecclésiastiques, plein de frayeurs pour l'avenir de quelques uns des établissements catholiques, non sans importance déjà, qui ont été fondés dans le Nord-Ouest.

Ce langage est évidemment un appel au secours, -au secours prompt et efficace. Il est clair aussi que l'on regarde comme importante l'existence des institutions pour lesquelles on tremble.

Nous sommes donc ici en présence d'une situation du plus vif intérêt. Devons-nous lui tourner le dos pour aller porter nos sympathies, notre travail et nos secours en des lieux où rien de pareil n'existe ?

En effet, il n'y a rien de semblable à la rivière La Paix.

Il y a des missions, sans doute, et fort intéressantes. Mais les missions ont été établies et ont subsisté dans le passé par des moyens qui leur sont propres. Il n'y a pas d'hérésie à croire que nous pouvons les laisser subsister encore ainsi dans l'avenir plutôt que d'exposer à la ruine des centres religieux déjà formés. Si la croix péréclite quelque part et que, cependant, il y ait chance plausible de la raffermir, par une action vigoureuse et continue, la prudence et la sagesse ne veulent-elles point que nous nous attachions à cette œuvre, plutôt que de nous laisser gagner par une autre œuvre, qui ne serait peut-être, en fin de compte, qu'une aventure ? Usons de prudence humaine et Dieu fera le reste, à son heure et à son gré !

D'ailleurs, on a tellement identifié l'avenir de notre race avec les intérêts de l'Eglise au Canada, qu'en démontrant où est cet avenir, on démontre, en même temps, comment les intérêts religieux en notre pays, peuvent être le mieux servis,—Cette tâche, je crois l'avoir l'avoir accomplis plus haut.

Si j'osais, j'engerais donc les promoteurs de l'entreprise à la rivière la Paix à entrer dans la pensée qui est au fond de toute cette dissertation. Ils s'exposeraient à moins de déboires et de déceptions. Le bien qu'ils pourraient faire là-bas, ils le feraient plus utilement ici, avec des échéances plus promptes et d'une portée incomparablement plus féconde et plus étendue!

T. A. BERNIER

Correspondance

CAUSERIE PÉDAGOGIQUE

St-Jean-Baptiste, 24 Sept.

Les qualités d'un bon instituteur.

La profession d'instituteur, est comme la plupart des carrières, semée de difficultés qui naissent les unes du milieu qu'on habite, d'autres de notre rôle d'éducateur, d'autres enfin de l'enseignement même que nous sommes chargés de donner. Il est donc nécessaire que le jeune homme, placé à la tête d'une école, s'en rendre clairement compte, afin d'être plus capable de les éviter ou de le surmonter. Son premier soin, à son arrivée, doit être de produire une bonne impression sur les habitants de l'arrondissement. Qu'il se présente donc comme un homme qui a l'intention non d'y faire un séjour forcé et plus ou moins court, mais de s'y fixer et d'y vivre de la vie de tous; qu'il évite de se plaindre aussitôt soit du logement, soit de la classe, soit des habitudes locales, convaincu, comme il doit l'être, que l'on rencontre partout des difficultés, et que la sagesse consiste à s'accommoder aux circonstances pour arriver à les dominer.

L'arrondissement scolaire offre-t-il, ce qui se voit, hélas! trop souvent, le spectacle de divisions politiques? Qu'il remplisse alors ses fonctions avec la plus étroite impartialité ; qu'il se garde bien de la démangeaison d'être quelqu'un et de jouer un rôle militant. Cette réserve est l'unique moyen de gagner l'estime publique. Mais que cette impartialité ne soit point taxée d'indifférence par les gens de l'arrondissement. Qu'il se fasse, au contraire, en dehors des rivalités locales, l'agent et l'apôtre de tout ce qui peut favoriser l'intérêt général. Ses relations avec les personnes doivent être telles qu'on peut les attendre d'un homme bien élevé; qu'il se montre respectueux envers ses supérieurs, affable et poli avec tous. S'il se conduit de la sorte, il sera aimé et vivra tranquille.

Pour sa conduite à l'égard de ses élèves, il s'inspirera des mêmes principes qui sont le fondement de sa vie publique. Les enfants lui arrivent favorablement prévenus, puisqu'ils n'ont jamais entendu parler de lui qu'avec sympathie, disposition qui sert et affermit son autorité personnelle, cette autorité ne lui viendra pas des peines disciplinaires dont il est armé ; mais elle sera toute morale, elle procédera toute de l'ordre qu'il apportera dans le travail scolaire, de l'exacte justice qu'il observera dans la distribution des récompenses et des punitions, enfin du soin constant qu'il aura de rendre plus parfait son système d'éducation. Et, non seulement il sera jaloux de garder intacte son autorité ; mais, ce qui vaut mieux encore et n'est pas incompatible avec l'autorité paternelle, il recherchera l'affection de ses élèves ; car il sait que, selon le beau mot de Michelet, l'éducation, c'est l'amitié. Dans ce but il se montrera bon, actif et digne. Il doit comprendre en effet que dans l'enseignement le caractère du maitre peut exercer sur l'élève une influence considérable. Durant une longue vie commune, rien autant que le caractère ne modifie un autre caractère. On enseigne non seulement par ce qu'on dit et fait, mais encore

A Suivre sur la 4ème page.

Les Etats-Unis se préparent à intervenir entre le Vénézuela et la Colombie, qui se chamaillent imprudement.

C'est une belle ocession pour mettre Panama et le canal dans sa poche, en protégeant la Colombie et le Venezuela, comme on a protégé Cuba et les Philippines.

Autrefois, ça s'appelait prendre, puis on a dit : annexer ; maintenant on prononce : protéger.

***

Le Citizen, d'Ottawa, suggère le nom du colonel Girouard, actuellement le bras droit de Kitchener en Afrique, pour successeur du major-général O'Grady-Haly, au commandement de la milice canadienne.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Octobre 1901

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, 3 Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LA PERSECUTION EN FRANCE

LES CONGRÉGATIONS

(Il y a quelques semaines l'organe français des libéraux de cette province, l'*Echo*, publiait un article plein de tendresse pour la fameuse loi qui place les congrégations religieuses de France hors le droit commun. Pour y répondre, nous nous sommes adressés à quelqu'un qui connait cette loi et la situation politique et religieuse en France. On verra combien odieuse est la nouvelle législation, et combien odieuse est la nouvelle législation, combien coupables sont ceux qui cherchent dans notre pays à lui donner une couleur acceptable. Voici cet article.)

Depuis que les Francs-Maçons sont maîtres du Gouvernement de la France, c'est-à-dire depuis environ 23 ans, ils ont fait trois tentatives principales pour détruire les ordres religieux.

En 1879, Jules Ferry présenta sa loi sur l'enseignement, loi qui en elle-même n'aurait rien de bien remarquable, sinon un article qui semblait au premier abord d'aucune conséquence, mais dont l'effet était ni plus ni moins, une fois expliqué, que d'enlever aux religieux le droit d'enseigner, le fameux article 7. Cette loi fut votée par la chambre des députés mais échoua au Sénat, où elle fut repoussée à une majorité de 5 voix.

Les sectaires n'ayant pas réussi à faire une loi, édictèrent peu de temps après des décrets de proscription. Ces décrets prononçaient la dissolution de toutes les congrégations religieuses et leur expulsion L'on procéda d'abord à la dissolution des Jésuites, puis quelques temps après, à celle des autres religieux.

On se rappelle encore ces préfets, sous-préfets, gendarmes, commissaires de police et jusqu'à 500,000 soldats venant donner l'assaut aux portes des monastères, les crochetant ou les enfonçant, puis se trouvant tout à coup en présence des catholiques les plus éminents venus à l'intérieur des monastères attendre les envoyés du gouvernement et protester contre cet abus de la force. Il y eut alors un tel soulèvement de tout ce qu'il y avait d'honnête en France que le gouvernement maçonnique fut obligé de s'arrêter. Il avait cependant dispersé et forcé à l'exil 241 communautés d'hommes; ils laissa les 160 qui survivaient.

Quant aux communautés de femmes, il n'osa s'attaquer à aucune. Ce fut une grande défaite de la Franc-maçonnerie en France. Elle en pleura dans ses loges et ses arrières loges, et durant longtemps chercha comment elle reprendrait son œuvre.

Cependant "vaincre ou mourir." Les communautés dissoutes s'étaient reformées, partout les religieux étaient rentrées dans leurs anciens monastères, de nouveaux s'étaient établis, l'état religieux était en progrès, Encore quelques années et la France pouvait être gouvernée par les élèves des Jésuites, des Dominicains et des autres ordres.

Les impies se consultèrent souvent et proposèrent divers moyens.

Ils s'arrêtèrent à une loi sur les associations Cette loi a été proposée et votée dans la dernière session des chambres françaises.

Elle comprend 3 titres et 21 articles. Ces 21 articles peuvent se résumer dans cette proposition unique. "De par la franc-maçonnerie les communautés religieuses et l'état religieux doivent disparaître de France."

Voici les principaux articles:

"Art. 13. Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

"Il ne pourra se fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

"La dissolution de la Congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en Conseil des ministres."

Il faut donc une loi pour qu'une congrégation soit fondée mais elle peut-être dissoute par un simple décret du Président de la république.

"Art. 16. Toute congrégation fondée sans autorisation sera déclarée illicite.

"Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

"La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.

(Art. (8, de 16 à 200 frs.), (16 à 5.000 frs.), (emprisonnement de 6 jours à un an.)

"Seront punies des mêmes peines, toutes personnes qui auront favorisé ces congrégations.

En résumé, l'état sectaire autorise à son gré toute congrégation; après qu'elle est autorisée, il lui retire l'autorisation à son gré. Dès qu'une congrégation n'a plus l'autorisation elle est annullée et tous ceux qui en font partie sont frappés d'amende et prison.

Mais ce qui irrite le plus les sectaires en France c'est que toutes les familles tant soit peu honorables et indépendantes n'envoient pas leurs enfants aux écoles et aux collèges de l'Etat, où ils pourraient même avoir une instruction presque gratuite, mais les envoient aux autres collèges libres, malgré un surcroit de dépenses. D'où il résulte que les officiers de l'armée, les magistrats, les hommes importants, du moins en grande partie, ont passé par les mains des Congrégations.

Il est vrai que tous ne gardent pas la reconnaissance qu'ils doivent à leurs anciens maîtres, puisque MM. Waldeck Rousseau, Trouillot et bon nombre de ceux qui ont fait cette loi, ont été élevés chez les Jésuites et dans les petits séminaires. Cependant la plupart des élèves formés dans les établissements religieux font honneur à leurs maîtres et occupent les premiers rangs dans toutes les branches de la vie publique, à l'armée, à la chambre des députés, au barreau, et dans les autres carrières.

C'est principalement par jalousie infernale que la Franc-maçonnerie agit. Aussi, cette nouvelle loi est-elle tout spécialement dirigée contre l'enseignement libre.

Voici l'article 14 "Nul n'est admis à diriger, soit directement soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée."

Les contrevenants seront soumis aux peines déjà citées.

Ainsi les Jésuites, les Dominicains et tous ceux qui tiennent ces collèges si odieux aux Francmaçons ne pourront plus enseiguer, à moins d'obtenir l'autorisation de leur congrégation.

Voilà ces lois exécrables. Que va-t-il arriver en France? Nous donnons l'opinion que nous trouvons exprimée par tous ceux qui ont la connaissance de l'état des hommes et des choses en France.

Le choix est à faire entre quatre partis.

1. SOLLICITER L'AUTORISATION.

Ce moyen de salut, mis par la loi à la portée de tous n'est pas possible pour tous. Vous voyez d'ici, par exemple, l'accueil fait par une chambre composée de Trouillots, de sous-Trouillots et autres molards. à une demande d'autorisation demandée par les Jésuites, lesquels sont spécialement visés par la nouvelle loi.

Et cette autorisation elle-même, quelle securité donne-t-elle! Aucune, puisqu'un décret ministériel suffit pour en faire perdre de bénéfice.

2. SE SECULARISER.

Cela, soit en se transformant de Congrégations en associations, soit en obtenant dispense d'une partie des vœux. Ce moyen, quelques maisons ont dû l'employer.

3. RESISTER.

Attendre l'expulsion par la force! C'est le grand moyen celuilà, semble-t-il--dans les écrits et dans les discours--mais pratiquement? D'abord, pour avoir une chance de succès il devrait être *universellement* ou du moins *généralement* employé. Or il ne l'est pas et ne peut l'être, car les situations de ces centaines de congrégations sont trop différentes dans leur existence, leurs œuvres et leurs devoirs même.

4. SORTIR DE FRANCE.

Quelques congrégations ont déjà dû s'y résoudre. Volontairement exilés ils s'en vont la tête haute non pas condamnés mais souffrant pour la liberté; non pas hors la loi mais portant par delà les frontières la condamnation de l'infâme loi.

A l'heure qu'il est, toutes les congrégations françaises ont dû prendre leurs graves détermination; le premier octobre était le dernier terme accordé par la loi. Nous ne savons encore ici quelles elles auront été, mais nous qui sommes éloignés de la France et qui aimons tant cette fille ainée de l'Eglise, notre mère-patrie, nous prions et espérons que Dieu sauvera encore une fois de la horde maçonnique les communautés religieuses de France.

Notes Politiques

Les libéraux de cette province tiennent des réunions de ce temps-ci. Leurs associations font des élections. Mais la grosse affaire, c'est de nommer un successeur à M. Greenway à la *chèfrerie*. On a beaucoup parlé de M. Isaac Campbell; mais il paraîtrait maintenant que l'honneur (ou le fardeau) retombera sur M. Fraser, de Brandon.

Pour le moment, c'est M. Strang qui a été élu président de l'association générale, au lieu de M. Bole, qui avait des aspirations.

Un incident de la réunion a été l'exclusion de M. Jos Calloway, de la salle de réunion. M. Calloway proteste contre cette exclusion.

DAVIN

Davin s'est suicidé!!!

Pauvre Davin!!

Telles sont les exclamations qui se sont échappées, à la nouvelle de cette triste mort, de toutes les poitrines d'un bout de la Puissance à l'autre.

Car, Nicholas Flood Davin était connu partout dans le monde intellectuel canadien. Homme politique et litératteur, il était de tous les cercles et, à tous, sympathique. Sa conversation, fourmillant de souvenirs, d'anecdotes, et relevée par le tour quelque peu paradoxal de son esprit, sortait de la vulgarité; elle était celle d'un homme instruit, laborieux et distingué. Il avait de l'esprit et, parfois aussi, des envolées qu'il devait plutôt à son imagination et à sa classique érudition qu'à la puissance de sa pensée. Orateur, touchant assez souvent à l'éloquence, il était trop diffus et l'on maugréait un peu quand il se levait en chambre; on craignait toujours d'en avoir pour une heure ou deux; cependant, on restait, car on savait que dans ce discours il y aurait des élans superbes et des réparties homériques. Ce n'est pas qu'il fût très prompt à la riposte; il semblait au contraire qu'il eût quelque travail à faire pour la trouver. Mais il ne laissait jamais tomber une interruption. Et pendant qu'il diluait apparemment sa phrase un peu à l'aventure, le trait s'aiguissait dans sa pensée et, lorsqu'il partait, il était sûr d'atteindre sa victime

Cette répartie tournait aisément à l'épigramme.

Un jour James McMullen, député peu courtois, lança ce pavé à Davin: "Vous avez dans votre étage d'en haut des appartements à louer."

C'était une aigre et malveillante balourdise. Mais Davin, piqué au jeu, lui répondit: "Vous avez peut être raison, mais ne soyez pas jaloux, vous avez le même avantage que moi, avec cette différence que mes appartements sont meublés et que les vôtres ne le sont pas"

Entre James McMullen, esprit naturellement borné, sans culture, et Davin, intelligence alerte et nourrie de la sève des auteurs antiques et modernes, il y avait, certes, plus que cette différence. Et pourtant, M. McMullen sera un jour sénateur ou gouverneur, tandis que Davin est bêtement parti par une balle jaillie d'une pensée criminelle, lancée par une main traîtresse, qui n'est autre, hélas! que la sienne!

Ce qui prouverait qu'en effet, dans cette tête, d'où sont sorties comme de brillantes fusées tant de jets satiriques, tant de paroles chaudes et vibrantes, il y avait des lacunes que ne pouvaient combler ni le commerce des hommes, ni les études, ni les émotions de la vie publique.

Davin, avec toutes ces brillantes qualités qui en avaient fait un personnage marquant, n'aurait pu faire un ministre. Il était né pour la littérature. Il y aurait excellé si la politique, ce séduisant gâte-métier, n'était venue le prendre.

Nous ne voulons pas dire toute fois que son rôle dans la politique a été nul. Toujours à son poste, il suivait la législation de très près, prenait une large part aux débats et a souvent été l'initiateur de mesures importantes et utiles. Il vota en faveur de la loi réparatrice et prononça au cours de cette longue discussion plusieurs discours.

Il s'est plaint que lors des dernières élections, bon nombre de catholiques, et non des moindres, lui ont fait la guerre, si c'est vrai, ces catholiques ont manqué gravement à l'égard de M. Davin.

A la dernière session, il était dans la tribune des journalistes, faisant des lettres pour une feuille de Toronto, lettres où il savait mettre de l'art, du sel et de l'intérêt. On se les passait.

Davin serait sans doute revenu prendre ce poste à la prochaine session. Son fol désespoir, engendré sans doute par les déceptions de la vie publique et par sa pénurie,--il était pauvre en à disposé autrement. Son absence sera remarquée. Il était devenu presqu'un meuble de la maison. On répètera, pauvre Davin!

Mais jamais le suicide n'est excusable. Partout où l'on est; si grands que peuvent être les déboires, il faut avoir la vertu de courage et lever les yeux vers Dieu qui, dans sa providence éternelle et vigilante, ne négligent pas même les petits oiseaux.

Dieu seul est le maître de la vie.

RIEN QUE CELA

L'enrouement disparait comme par enchantement en prenant quelques doses de BAUME RHUMAL.

LES ADIEUX DU PRINCE

Leurs Altesses Royales, le Prince George et sa gracieuse épouse, ont mis à la voile pour l'Angleterre lundi.

En quittant le Canada, le Prince héritier a cru devoir adresser au peuple de ce pays de longs adieux. Dans cette adresse il exprime à la nation et en particulier à ceux qui ont dû par leur position ou par suite des circonstances, s'occuper spécialement du confort de leurs Altesses ou de l'organisation des fêtes, sa gratitude de tout ce qui a été fait pour rendre agréable au couple royal la visite qui prend fin. Son Altesse consacre tout un paragraphe à l'Ouest Canadien. Il en signale les richesses, les ressouces et l'avenir, et en manifeste son admiration. Il termine en faisant ses bons souhaits au peuple canadien, et en recommandant l'union entre les différents peuples qui habitent le Canada et entre toutes les parties de l'empire.

Le Pain Killer est très utile dans les Institutions Publiques. Il est sans égal dans tous les cas de maladies d'intestins. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, celui de Perry Davis. 25c. et 50c. 6

L'Academie du College de Saint-Boniface

Dimanche soir, l'Académie du Collège de Saint-Boniface a tenu sa première séance de l'année scolaire et installé ses nouveaux officiers. Le R. P. Hudon, recteur, présidait, avec plusieurs professeurs du Collège à ses côtés.

Le président de l'Académie, M. Josaphat Magnan, a parlé avec beaucoup de compétence et d'exactitude sur l'éloquence.

"Religion et Patrie," tel pourrait être le titre du beau discours du 1er vice-président, M. Adonias Sabourin. Bien accueilli aussi, l'intéressant et original essai de M. Philippe Beaubien sur sur l'avenir et la mission d'un jeune Bachelier-ès-arts dans l'Ouest canadien.

Il y a eu outre discours, déclamation par M. J. L'Evêque, et exécution au piano par M. Alexandre Bertrand.

Le R. P. Hudon a clos la séance par quelques remarques où il a entremêlé avec tact et bienveillance, d'encourageantes paroles et des félicitations bien méritées.

C'est le R. P. Couture qui est le distingué moderator de l'Académie; les officiers en sont: président M. J. Magnan; 1er vice-président, M. A. Sabourin; 2nd vice-président, M. D. Collin; secrétaire, M. N. Bellavance.

Les pluies et la moisson

Nous avons eu beaucoup de pluie vers la fin de septembre et au commencement d'octobre. On en a été alarmé. Mais après tout, il parait que les dommages sont légers. C'est le témoignage qu'en donne M. Thompson, le directeur des meuneries d'Ogilvie.

EN VÉRITE

Le BAUME RHUMAL guérit sûrement et rapidement les affections de la gorge et des poumons.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Désautels, S. J., qui était professeur au Collège il y a quelques années, est revenu à Saint-Boniface dimanche et remplacera au Collège, le R. P. Veilleux, que la maladie a obligé de prendre le chemin de Montréal ces jours derniers.

***

Le R. P. Constantineau a été remplacé comme recteur de l'Université d'Ottawa, par le Rév. P. Emery, O. M. I.

***

Il y a beaucoup de tristesse dans les lois concernant les Congrégations religieuses en France. Mais elle donne aussi lieu à quelques gaietés. Ainsi, le *Matin*, un organe du Gouvernement français, parlant des différents procédés de strangulation imaginés par le conseil d'état à l'intention des congrégations, en arrive aux conditions qu'elles devront remplir pour être susceptibles d'autorisation, et s'exprime ainsi :

"Dans cette catégorie figure l'obligation de se soumettre *à l'ordinaire de l'Evêque diocésain.*

A la lettre, cela veut dire que chaque matin le cuisinier ou la cuisinière de chaque congrégation devront faire demander à l'évêché quels seront, pour les repas de la journée, les menus de Monseigneur.

C'est d'un bon naturel, les évêques n'étant pas généralement astreints à la même austérité que leurs moines.

Ces pauvres sectaires ! Ils ne savent même plus parler leur langue, quand ils en viennent à toucher les choses de la religion.

***

On annonce comme très prochaine la visite aux Etats-Unis d'un prélat des plus distingués de la cour romaine, Mgr Antonni, lequel aurait pour mission de faire une étude spéciale de la situation des différents groupes catholiques dans la république américaine.

Les Canadiens des Etats-Unis espèrent beaucoup des résultats de cette mission pour l'avancement de la question qui les préoccupent actuellement, savoir : la desserte des paroisses canadiennes par des curés de leur race.

***

On célébrait la semaine dernière à Montréal le 2e centenaire de la naissance de la mère d'Youville, la fondatrice de la communauté des Révdes Sœurs Grises.

***

Monsieur l'abbé Larochelle, curé de Saint-Dominique, diocèse de Saint-Hyacinthe, a été créé chanoine de la cathédrale de cette dernière ville.

Chronique de la Province

SAINT FRANÇOIS-XAVIER

Ces jours derniers les feux de prairie faisaient rage à une couple de miles au nord de notre village, y causant des dommages sérieux. Plusieurs meulons de foin ont été brulés. Parmi ceux qui ont souffert, on peut nommer M. Buckley, M. Hasset, M Robidoux et M. McDougall. On a dû combattre le feu pendant plusieurs nuits. Maintenant le vent souffle dans une autre direction et le feu s'en va vers Rosser.

La machine à battre de MM. Robidoux et Regnier est en pleine opération sur le côté sud de la rivière. La rareté des machines à battre dans cette paroisse est un grand inconvénient. M. McFee doit avoir une machine mercredi.

Tous les membres de la famille Perrault sont dangereusement malades des fièvres typhoïdes, deux d'entre eux sont partis pour l'hôpital de Saint-Boniface. Le Dr. Marsolais a mis leur maison en quarantaine.

Notre vénérable curé, M. Kavanagh, a fait dimanche dernier une belle instruction sur "les devoirs des jeunes parvenus à leur âge de majorité envers leurs parents."

Nouvelles de Quebec

SAINT-HYACINTHE

Le 13 octobre dernier est décédée Madame Lussier, née de Kéroack, épouse de M. Camille Lussier, ancien propriétaire du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. Madame Lussier était la sœur de feu M. Keroack, de cette ville. Les funérailles ont eu lieu le 16 octobre, à l'église paroissiale de Saint-Hyacinthe, au milieu d'un grand concours de peuples venus pour témoigner de leur estime envers la famille. Nous offrons nous-mêmes à celle-ci l'expression de nos condoléances.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du Conseil de ville lundi prochain.

—M. Jean Couture est arrivé hier accompagné de sa femme d'un voyage à St. Paul Minn.

—La pharmacie Dixon à Winnipeg a eu un commencement d'incendie lundi dernier; les dommages sont en partie couverts par les assurances.

—M. Modeste Lamontagne retenu chez lui depuis quelques jours pour cause de maladie est maintenant capable de vaquer à ses occupations.

—AVIS AUX CHASSEURS : pour fusils poudre, cartouches etc., etc., allez chez Guilbault et Cie., coin des avenues Taché et Provencher St. Boniface.

—PERDUE—Une épingle en or pour dame; une récompense libérale sera donnée à toute personne qui la rapportera à M. P. Chevalier ou à M. Edouard Guilbault, Saint-Boniface.

—Aux cultivateurs qui désirent se procurer des poches de toutes espèces et à bas prix, allez chez Guilbault et Cie., coin des avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

—Lundi dernier, il a été lu au conseil de ville de Winnipeg une lettre du secrétaire de M. Carnegie, renouvelant son offre de donner 7500 piastres pour la fondation d'une bibliothèque publique à la condition que la cité donne le terrain pour la construction d'un édifice et assure le service d'une somme de 7500 piastres pour les frais d'entretien.

—Un nommé Andrew Johnson a failli perdre la vie, lundi, à Winnipeg, en descendant de l'un des chars du tramway, pendant que ce char était en mouvement La secousse le renversa et il allait être écrasé quand le mécanicien réussit à arrêter son char à environ un pied de la tête de la victime, qui en a été quitte pour de fortes contusions et un os broyé dans l'épaule. Nul ne devrait jamais monter dans un char, ou en descendre, avant qu'il ne soit complètement arrêté.

LA LEÇON DE LA SANTE

NOUS EST ENSEIGNÉE PAR L'EXPÉRIENCE DES AUTRES

APPRENEZ BIEN CETTE LEÇON ET LES RAVAGES DE LA MALADIE NE SE FERONT PAS PLUS LONGTEMPS SENTIR. L'HISTOIRE DE QUELQU'UN QUI A ÉTÉ SOULAGE ET QUI DÉSIRE VOIR LES AUTRES PROFITER DE SON EXPÉRIENCE.

Du "Sorelois," Sorel, Qué.

Au nombre de la multitude des maux qui affligent l'humanité il y en a peu qui causent plus de misère que l'indigestion ou dyspepsie, comme on l'appelle invariablement. Les jeunes et les vieux sont sujets à ses attaques et ses victimes par tout le pays se comptent par dizaines de milliers. Parmi les symptômes désagréables qui accompagnent la dyspepsie et qui la rendent aisément reconnaissable son une pesanteur, un malaise et une grosse fatigue à l'estomac après avoir mangé une sensation d'épuisement, le mal de tête et le vertige, douleurs stomacales, mauvaise haleine, irritabilité, etc. Les rémèdes ordinaires ne guériront pas la dyspepsie. Ils peuvent soulager temporairement, mais le mal reviendra toujours, intensifié ceaque fois. Les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul remède qui guérira parfaitement et efficacement la dyspepsie. Ces pilules n'agissent pas simplement sur les symptômes, mais sur la maladie elle-même par l'intermédiare du sang, de là dans l'estomac, qui est renforcé et ramené à son état normal.

Mme Alp. Lussier, une dame bien connue, à Sorel, Qué., est une des nombreuses personnes qui ont été arrachées aux griffes de la dyspepsie par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams et dans l'espérance que son expérience profitera aux autres victimes de la maladie, elle fait le récit suivant pour qu'il soit publié : "Pendant au delà de deux ans, j'ai beaucoup souffert de dyspepsie ou mauvaise digestion. Le mal devint chronique et je souffrais presque constamment de maux tête, pituite et palpitation de cœur. L'appétit m'abandonna et parfois mon estomac était si faible que je ne pouvais, garder aucun aliment et cela m'occasionnait des douleurs dont on se fait difficilement une idée. Bien que j'eusse essayé plusieurs remèdes, aucun d'eux ne me soulagea et je me pris à considérer la vie plutôt un fardeau qu'un charme, comme elle devrait être. Un jour, lisant, je rencontrai un cas semblable au mien guéri par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams, et, avec l'espoir qu'elles me feraient également du bien, je décidai d'essayer ces pilules. Je n'avais pas pris les pilules bien longtemps que je constatai que je ne devais pas abandonner tout espoir de recouvrer la santé. Après en avoir pris une demi-douzaine de boîtes, tous les symptômes du mal avaient disparu et je pouvais jouir de la vie tout comme je l'avais fait avant d'être la proie de la maladie. Je n'hésite pas à dire que je crois les Pilules Roses du Dr Williams le meilleur remède contre la dyspsie, et je conseille fortement à tous ceux qui souffrent de les essayer."

Le vieil adage "l'expérience est le meilleur des maîtres" peut très bien trouver son application dans les cas de dyspepsie, et si les victimes voulaient seulement se laisser guider par l'expérience de ceux qui ont souffert, et qui, présentement sont bien et heureux, grâce à l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams, il y aurait beaucoup moins de souffrance de par le monde. Les Pilules Roses du Dr Williams peuvent être achetées chez tous les marchands de remèdes, ou par la poste, franco, à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

PERDU

Un chien "Pointer" ayant les oreilles tendues sur les bouts et le collier gravé au nom de H. Belveau Saint-Boniface; celui qui le ramènera au numero 365 Main St. sera généreusement récompensé

47 2i

VENTE PAR ENCAN

Samedi le 26 Octobre courant à 2 heures p. m à l'enclos, en arrière de l'Hôtel de Ville, Je vendrai par encan public s'il n'a pas été reclamés, un cheval gris, dont la description plus détaillée parait dans la Gazette officiel.

LIG. GAGNE,
Gardien d'enclos,
Saint-Boniface

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

ON DEMANDE

Un agent pour Saint-Boniface et les environs. Salaire payé chaque semaine. Position permanente.

Nous avons l'assortiment le plus considérable qui existe au Canada en fait de plants d'arbres d'ornementation, de fruits et de variétés de patates. Plants et graines poussant spécialement au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest.

Adressez-vous à
Pelham Nursery Company
Toronto, Ont.

N. B. Les agents de machines agricoles et les cultivateurs peuvent gagner avec nous des profits sérieux pendant la saison de chaumage,

A VENDRE cinquante chevaux de toute pesanteur venant de la Colombie Anglaise. Ses chevaux seront vendus A grand marché et à des conditions faciles. S'adresser à M. MONCHALAIN, terrain de l'Exposition, St-Boniface, Man.

47 4i

CORRESPONDANCE

Suite de la 1ère page.

et puissamment par ce que l'on est. Dans le travail de la classe, la valeur de l'œuvre dépend surtout de celle de l'ouvrier. Il est impossible de séparer l'une de l'autre. Et, comme à l'école élèves et maitre vivent en un contact plus étroit que dans toute autre profession, il est nécessaire d'examiner autant le caractère de la besogne à faire que la manière de l'entreprendre. Se faire aimer, ce qui est le plus sûr moyen de connaître les enfants, sera donc le fondement de sa méthode d'éducation. Les élèves le comprendront; aussi feront-ils des efforts pour lui plaire et suivre ses conseils. Ils se distingueront bientôt par leur politesse et leur bonne tenue; dans la rue, la rue, dans leurs jeux, dans la famille, à l'église, ils ne seront point autres qu'à l'école. D'une telle éducation donnée aux enfants tout le monde sera content et l'instituteur sera heureux de la donner.

Il n'aura pas moins à cœur l'instruction que l'éducation. Aussi le verra-t-on toujours dans la salle avant l'arrivée des élèves; de sorte que la salle sera prête et le travail de la séance terminé. Le modèle d'écriture sera au tableau noir, les livres dont il aura besoin se trouveront sur sa chair, chacun pourvu d'un signet indiquant la leçon du jour, ce qui voudra dire que la classe aura été préparée. Il suivra soigneusement son horaire, de sorte que chaque moment sera bien employé. Il rendra attrayant l'enseignement de l'école en alternant avec art les exercices et en évitant la routine. Aussi le verra-t-on placer à la classe du matin et dans la première séance l'étude des matières qui demandent un effort de mémoire et d'intelligence, rendre son enseignement plus concret à mesure qu'il approchera de la fin de la classe, mettre plus particulièrement à la séance du soir les travaux qui exigent l'attention de l'œil et qui sont compatibles avec le besoin d'agitation naturel à l'enfance: par de tels soins il évitera le surmenage intellectuel, et les élèves reprendront le lendemain leur besogne avec la même ardeur que la veille. Pour les leçons et les devoirs, il se guidera sur la force de chacune des divisions de son école. Les leçons seront choisies avec goût et sobrement expliquées, elles seront courtes et gaies. Il apportera le même soin dans le choix et l'explication des devoirs; il fera lui-même des recueils de problèmes, de dictées et de composition, recueils qu'il modifiera chaque année. Pour les explications que comportent les autres matières du programme, il les rafraichira constamment par des lectures personnelles faites dans de bons livres. Il n'oubliera pas d'étudier les ouvrages de pédagogie qui sont sous sa main, les revues d'enseignement et d'education.

Tout cela, dira-t-on, exige un travail immense et qui ne saurait être suffisamment rétribué. Nous répondrons que la récompense matérielle n'est pas la plus noble que l'on retire de l'enseignegnement et que, dès que l'on a choisi la profession d'instituteur, il faut constamment travailler pour rester à la hauteur de sa mission. C'est un point d'honneur. Du reste, ces soins, quand ils sont réguliers, ne demandent que peu de temps et n'empêchent pas les occupation personnelles. Mais le plus touchant spectacle, c'est celui d'une école dirigée par un homme amoureux de ses fonctions, c'est-à-dire une classe débarassée de l'appareil scolastique, fruit de la routine, une classe qui répond pleinement aux exigences de la vie sociale, où le maitre aimé et honoré de ses élèves est devenu leur éducateur et leur conseiller, une classe enfin où les enfants viennent avec joie parce qu'ils sentent que toutes leurs facultés s'y développent et parce qu'ils y trouvent la satisfaction de tous les bons instincts de leur âge.

Tel est, dans ses grandes lignes seulement, le portrait que l'on peut faire du bon instituteur,

A. P.

QU'APPELLE VALLEE

Kopaswar P. O. Assa N. W. T.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Vous m'obligeriez beaucoup, si vous daigniez m'accorder la faveur d'une petite place dans les colonnes de votre journal. Le 10 octobre, la belle colonie d'Esterhaz, Kopaswar, P. O. Assa, était témoin d'une cérémonie religieuse que l'on rencontre assez rarement dans les Territoires du Nord-Ouest. M. Noé Lacroix et Marie Ezilda Paquin, mariés le 10 octobre 1876, par le vénéré M. Guyon, à l'église de St. Eustache, comté des Deux Montagnes, avait le bonheur de célébrer leurs noces d'argent en présence de leurs douze enfants et de nombreux amis. L'église paroissiale, nouvellement agrandie, avait revêtu ses habits des plus belles fêtes. La cérémonie commença à 9 heures. Le Rév. Pierre Théophile Campeau, curé de Willow City, North Dakota, cousin de la famille, fit une allocution dans les termes appropriés à la circonstance, et reçut la rénovation de leurs promesses de mariage selon les rites de l'église. Le Rev. M. Woodcutter, curé de la paroisse, célébra la grande messe. Les chantres étaient M Alfred Deschambeault, gendre des mariés, et les nombreux enfants de M. Noé et Ezilda Lacroix. Delle Katy Woodcutter, sœur du curé, exécuta comme organiste les plus beaux morçeaux de son riche répertoire. La cérémonie terminée, M. Noé Lacroix et sa digne épouse, accompagnés de leurs enfants, de leurs parents et amis, se rendirent joyeusement à la maison paternelle magnifiquement située dans la Vallée Qu'appelle. La musique, du beau chant, les santés de félicitations par les Rev. P. Campeau et Francis Woodcutter, etc., les témoignagnes d'affection et de reconnaissance présentés dans le beau langage du cœur par M. Alfred Deschambeault, Athanase, Evélina et Marie Louise Lacroix, de nombreux et précieux présents au vénéré et heureux couple, un repas somptueux préparé par d'habiles mains canadiennes, etc., donnèrent à ce jour l'aspect d'une belle et très agréable fête de famille. M. Noé Lacroix et son épouse Ezilda Paquin, autrefois de la paroisse de St. Eustache, près de Montréal son établis dans la belle et riche Vallée Qu'appelle, depuis quelques années, à vingt cinq milles au Nord de Whitewood, Assa. Les succes obtenus dans la culture et l'élevage des animaux ont dépassé leurs espérances. Il est propriétaire de 480 acres de terrain de première classe. L'an dernier M. Lacroix a récolté plus de 3000 minots de grains. Cette année M. Lacroix compte en récolter près de 4,000 minots.

UN TEMOIN.

LA MONTRE ET SON RESSORT

Tous les organes essentiels de la qualité du sang, comme la montre dépend de son ressort. Les PILULES DE LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD purifient le sang, lui rendant sa force épuisée par l'anémie, les hémorragies ou autres causes.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Londres—Les dépêches particulières reçues par les grands journaux donnent de tristes détails sur une bataille qui a eu lieu le 29 septembre au camp de Miedvill.

La bataille a duré 2 heures. Les Bœrs au nombre desquels il y avait plusieurs soldats allemands, français et russes, ont combattu avec une furie sans pareille. Les soldats Anglais de tout rang se sont défendus avec une grande vigueur, mais ont dû céder devant le nombre

Les pertes totales s'élèvent à à 175 hommes.

***

Cependant les dernières dépêches nous informent que l'armée du général en chef des Bœrs, Louis Botha, est en pleine déroute et qu'elle s'est débandée sous la poursuite active des anglais

***

M. Brodrick, ministre de la guerre ajoute que le ministère de la guerre, fournit le nécessaire à trois cent quatorze mille hommes, intéressés directement ou indirectement dans la guerre, nourrit deux cent quarante-huit mille chevaux ou mulets et a toujours en réserve quatre mois de vivres pour les hommes et les chevaux. Soixante-neuf colonnes mobiles parfaitement équipées sont maintenant, sur le théatre des opérations.

***

Le correspondant du "Times" à Bruxelles, dit que le second anniversaire de la déclaration de guerre des deux républiques de l'Afrique du Sud au Transvaal a été jugé par les reporters comme une excellente occasion pour aller demander son opinion sur l'état actuel des affaires au président Kruger. M. Kruger n'a pu les recevoir à cause de sa grande faiblesse, mais il a, comme toujours, la plus grande confiance sur l'issue de la guerre.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

No 39

XVI

La route se fit à petites journées comme le médecin l'avait recommandé: on s'arrêta pour la première nuit à Gaëte, puis à Terracine et à Rome. Yves ne voulut pas conduire sa mère à l'hôtel de la Minerve, où elle était descendue à son premier passage; il préfera un hôtel de la place d'Espagne, et sous prétexte de faire reposer la malade, il décida qu'on y séjournerait deux ou trois jours; il voulait donner à Charles la possibilité de voir au moins les principaux monuments de la ville éternelle, qu'il n'avait fait que traverser. Comme à Naples, il exigea que Marguerite accompagnât et conduisit son frère

Depuis le premier jour, le comte de Piélan s'était montré plein de respectueuse déférence pour la jeune fille; il paraissait ne pas se souvenir qu'elle avait été l'institutrice de sa sœur et ne la considérer que comme une amie: il était pour elle poli, prévenant, aimable, sans jamais dépasser les bornes des plus strictes convenances; en un mot sa manière d'être était absolument correcte.

Ses rapports avec Charles étaient plus faciles. Il l'avait rencontré à Rome pour la première fois, et ne l'avait connu d'abord que par les services qu'il en avait reçus. Depuis, il l'avait vu toujours dévoué, prêt à rendre services sans jamais s'imposer; il lui avait reconnu un esprit droit, un cœur aimant, une âme passionnée pour le beau et pour le bien; après quelques jours, il s'était senti porté vers cette nature loyale, il avait désiré s'en faire un ami. Le voyage se prolongeant avec les accompagnements inévitables de retards, d'embarras, de petits ennuis, les deux jeunes gens s'étaient habitués à compter l'un sur l'autre, ils se partageaient le soin de tout prévoir, depuis les détails d'auberges et de voitures, jusqu'aux soins toujours délicats et souvent pénibles que que demandait la malade.

Chaque soir, Yves exigeait que Marguerite allât se promener quelque temps avec son frère; à leur retour, il l'installait près de sa mère, qu'elle ne quittait jamais la nuit, et souvent il sortait à son tour avec Charles. Leur conversation ne roulait, dans les premiers temps, que sur des sujets indifférents, sur les pays parcourus, sur les incidents du voyage petit à petit, elle prit une tournure plu intime, ils en vinrent aux confidences et quand enfin ils arrivèrent à Paris c'étaient deux amis qui n'avait plus de secret l'un pour l'autre.

Il est un sujet pourtant dont il n'avait jamais été question entre eux: ils étaient partis de Naples, retournant à Paris. Que ferait-on ensuite? Personne ne paraissait s'en préoccuper. Yves sans doute avait des projets; Marguerite, de son côté, devait se demander ce qu'elle deviendrait, son frère avait dû y songer bien souvent aussi; et cependant, aucun des trois n'avait jamais fait aucune allusion à l'avenir, il semblait qu'un accord tacite se fût établi entre eux pour réserver cette question.

Le dernier jour de leur voyage, ils étaient arrêtés à Dijon, le temps était détestable, une pluie battante tombait depuis le matin; après le dîner, toute promenade étant impossible, ils étaient tous trois réunis dans la chambre de la malade. L'état de la pauvre femme était toujours le même, les espérances données par le médecin italien ne semblaient pas devoir se réaliser. Elle se laissait conduire, montait en voiture, en descendait, faisait quelques pas au bras de son fils, quelquefois au bras de Charles; mais sans jamais donner le moindre signe d'intelligence. Elle ne parlait plus que rarement d'Anne-Marie et semblait devoir bientôt l'oublier entièrement. Son état pouvait se résumer en deux mots: oubli complet du passé, indifférence absolue du présent.

Depuis un moment les trois jeunes gens étaient silencieux, on n'entendait que le clapotement de la pluie tombant sur les vitres, et le son plaintif du vent qui s'engouffrait dans la cheminée.

—Puisque nous sommes confinés ici par le mauvais temps, et que nous n'avons rien à faire, dit le comte, nous pourrions nous occuper de l'avenir. Demain, nous serons à Paris, il est temps de décider ce que nous y ferons. Je ne saurais jamais vous remercier assez tous deux du dévouement et de l'abnégation avec lesquels vous avez soigné ma pauvre mère. Mes remerciements et mes éloges s'adressent à Monsieur Durand, mais aussi et surtout à vous, Mademoiselle. Je sais que je n'ai pas le droit de vous demander de continuer indéfiniment la vie toute de sacrifice que vous avez supportée avec un courage et une bonté que je n'oublierai jamais; mais, d'autre part, je ne puis m'habituer à la pensée que ma mère soit privée de soins si affectueux et si intelligents. Permettez-moi de vous adresser une prière, accordez-moi un délai d'un mois pour chercher quelqu'un qui puisse vous suppléer; ce sera bien difficile, je le sais, mais je chercherai...

—Mme de Piélan, répondit Marguerite, a toujours été si bonne pour moi, que je l'ai aimée et que je l'aime encore comme une mère; je suis heureuse de lui donner les soins dont elle a besoin, et la pensée d'être obligée de la quitter m'a souvent préoccupée d'une manière bien pénible. Je suis disposée à rester auprès d'elle aussi longtemps que la chose sera possible et convenable.

—Le dernier mot que vous venez de prononcer, Mademoiselle, répond à une difficulté que j'avais prévue et dont je crois avoir trouvé la solution. Il est évident que vous ne pouvez habiter l'hôtel de la rue Vanneau, seule entre ma mère et moi; aussi suis-je décidé à prendre provisoirement un appatement entièrement séparé de l'hôtel dans un autre quartier. En plus, je prierai mon ami. Monsieur Durand de nous procurer une personne qui puisse vous tenir lieu de dame de compagnie. De cette manière, il me semble que toutes les convenances seront sauvegardées, et j'aurai le certitude que ma mère sera, aumoins pour quelque temps encore, admirablement soignée, Qu'en pensez-vous, mon cher?

—Vous savez que je suis toujours de votre avis; tout ce que vous faites est bien fait.

—Et vous, Mademoiselle?

—Je vous ai dit mon grand désir de rester le plus longtemps possible près de Mme de Piélan. Quant aux arrangements, si mon frère les approuve, je puis les accepter.

Reste à trouver la dame de compagnie.

—Mlle Moissac, insinua Marguerite, s'adressant à son frère.

—Parfaitement, aussitôt notre arrivée à Paris, j'irai la trouver.

—Et si elle refusait?

—Elle ne refusera pas.

—C'est possible; mais enfin si elle refusait?

Comme Charles ne répondait pas.

—Mon cher, lui dit Yves, je vous demanderais alors de prendre mon appartement à l'hôtel pour quelques jours. Et se reprenant: pour aussi longtemps que vous le voudriez.

—Si cela était nécessaire pour la réalisation de vos projets, je ne vous refuserais pas; mais l'hypothèse que vous avez posée ne se réalisera pas,

A Suivre

VOILA LA REGLE

Quand on est enrhumé, il faut se soigner de suite avec le BAUME RHUMAL.

A Propos d'Agriculture

ENTRETIEN DES FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

Nettoyage et démontage. Petrole. Lorsqu'on n'a plus besoin de ces instruments, on démonte les principales pièces et on lave la machine; on sèche ensuite avec un chiffon les parties non peintes, susceptibles de rouiller. Le nettoyage des coussinets, des engrenages, et en général, de toutes les parties où c'est formé? du cambouis, doit se faire au pétrole; on graisse ensuite légèrement. On se rend compte, par le démontage des principales pièces, s'il y a des parties usées de manière à demander de suite les pièces de rechange, afin d'éviter tout retard.

Les dépenses que ces précautions occasionnent sont insignifiantes, si on les compare à celles que nécessitent les réparations des faucheuses et des moissonneuses dont l'entretien a été négligé.